



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77  
Présents et représentés à la séance : 31  
Date de première convocation : 02 novembre 2015  
Date de nouvelle convocation : 02 décembre 2015

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 15/12/2015

**SEANCE DU 10 décembre 2015**

**OBJET : CONVENTION TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE  
VERTE (TEPCV)**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE ET 10 DECEMBRE**

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCoT de l'Aire Gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2015 qui n'a pas fait l'objet de délibérations faute de quorum.

**Etaient présents et représentés les élus délégués de la :**

- **Communauté de Communes de l'Avance** : A. DE SANTINI, J.P. GRAFFIN représenté par G.WARIN, R.M. JOUSSELME représenté par Y. JAUSSAUD, A.ROULET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : J.F CONTOZ représenté par J. PUGET, J. PUGET, C. AGNIEL, M. HUBAUD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette** : J.B AILLAUD représenté par A. DESANTINI, G. WARIN, B.BOHAÏN, M. RICARD, J.M ARNAUD représenté par M. RICARD.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : J.P DAVIN, A.GAMBIN représenté par P. BOYER, P. BOYER, E. BERDIEL, B. ROUSTANG.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : E. CLAUZIER, F.SOLOMIAC, G.BERNARD.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : J.P COLLE représenté par B. ROUSTANG, R. PAPET, B.SARRAZIN représenté par R. PAPET.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : M.BLACHE.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A.B DEGRIL.

**Etaient excusés :**

- **Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette** : J.B AILLAUD, J.M ARNAUD, M. GAY-PARA, R. ODDOU.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : J.F CONTOZ, R. MOREAU.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : A.GAMBIN.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : J.P COLLE, B.SARRAZIN.
- **Communauté de Communes de l'Avance** : R.M. JOUSSELME, M. BEYNET.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R. DIDIER.

**Etaient absents :**

- **Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance** : G.DANY, C.DURAND,
- **Communauté d'Agglomération du Buech Dévoluy** : A.M GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, R.FREY, S. LARD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcellonnette** : J.P TILLY, P. ALLEC, M. CCEUR, A.GAYDON, R. COCTORIER, P. BLAIS.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : M.VINCENT, G. CHAPELLE, C.MIOLETTI, P. BRUNEL, D. KNOCKAERT, R. NOUGUIER, C.ROGGAZO, B. ROCHAS, D. GOSSELIN, J.M BARTHELEMY.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : M.CAZAC, S. CHAUSSEGROS, F. MICHEL, N. WIERZBINSKI, C. SAUMONT, H. BORRELY.
- **Communauté de Communes du Haut-Champsaur** : J.F MICHEL.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C.PELLISIER, J.C CATELAN, L.SAUVAT, C. ANTOINE, G. DEBARGE, D. ALLUIS, D. ARMAND.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : J.L BROCHIER, P.Y LOMBARD, C. FACHE, C. HUBAUD.

**Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E.BOUVIER, urbaniste au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, sigiste au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : B. ROUSTANG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Considérant que le Ministère de l'écologie a lancé en 2014 un appel à projet national « transition écologique pour un territoire à croissance verte » ;

Considérant que la candidature du SCoT de l'Aire Gapençaise a été retenue comme un « territoire en devenir » en février 2015 ;

Considérant que la Ministre de l'Ecologie souhaite ouvrir le dispositif à de nouveaux territoires parmi ceux classés « en devenir », par une nouvelle étude de leur candidature en décembre 2015 ;

Le Président propose de confirmer les actions introduites dans la candidature TEPCV du syndicat mixte orientées vers la promotion d'un urbanisme durable, le développement de transports propres et l'animation territoriale en matière de changement de comportement vis-à-vis de la transition énergétique. Le dispositif peut concourir à l'obtention d'un subventionnement à hauteur de 500 000 € des actions proposées et sur un taux de subventionnement pouvant aller jusqu'à 80 %.

**Les membres du conseil syndical, à l'unanimité :**

- Autorisent le Président du syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise à déposer un nouveau dossier de candidature et à signer la convention TEPCV et toute pièce administrative, technique ou financière inhérente à son application.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,  
Maurice RICARD

